



COMPAGNIE D'ARCHERS DU PAYS HOUDANAIS

BULLETIN D'INSCRIPTION AU TIR A L'ARC 2011/2012

Age minimum : 11 ans (né avant le 01/01/2001)

A renseigner très lisiblement et à remettre accompagné du certificat médical et du règlement par chèque à ordre de CAPH

Nom : Prénom: Sexe: M F

Date de naissance :

Adresse complète :

Code postale : Ville:

Téléphone Fixe : Mobile:

Adresse de messagerie :

Date du certificat médical : (Aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition)

Licence (2): Catégorie (2) : Type d'arc (2):

Cotisation: **Adulte 120€ - Jeune (né après le 01/01/1992): 80€ - Formule familiale (1): 130€ - Découverte: 50€**

Règlement: Chèque N°: Banque: Espèces:

Chèques Vacances ou Chèques Sport:

(1) Formule familiale : 1 adulte débutant + 1 jeune débutant

(2) : Pour les confirmés

Autorisation des parents pour les mineurs:

- L'archer mineur doit être accompagné à l'entraînement par un parent ou un adulte désigné. Il doit être confié à un responsable
- L'adhérent mineur ne sera pas autorisé à quitter seul le lieu d'entraînement sans l'autorisation préalable des parents.
- Je soussigné (*).....

autoriseà se rendre ou à quitter seul la salle ou le terrain d'entraînement .

LeSignature

(*père, mère, tuteur + nom prénom)

Informations sur les inscriptions:

-Inscription à la salle municipale «L'Atelier» de BAZAINVILLE (route de Tacoignières) : **samedi 10 septembre de 14h à 18h.**

L'association sera présente le **dimanche 4 septembre** sur le **Forum d'Orgerus**, le **dimanche 11 septembre** de 14h à 18h sur le

Forum de Bazainville et à la **Foire St Matthieu de Houdan les 24 et 25 septembre**, espace des associations.

- Les dossiers d'inscriptions ne sont validés qu'après remise:

- De la présente fiche d'inscription renseignée et signée.
- Du certificat médical pour les débutants.
- Du règlement de la cotisation en espèce ou par chèque bancaire, Vacances ou Sport à l'ordre de CAPH.
- D'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) dans le cas de prêt d'un arc d'initiation.

Remarque: les frais de cotisation incluent la licence fédérale, l'assurance responsabilité civile individuelle, la cotisation à l'association, le prêt d'un arc d'initiation pour les débutants, la fourniture d'un tee-shirt du club pour les débutants, les distinctions de progression, le passeport de l'archer, un élastique pour les exercices d'échauffement, les frais d'engagement aux concours. La **photo** est obligatoire sur la licence que vous recevrez directement chez vous par courrier de la fédération. Conserver précieusement ce document qui est obligatoire pour participer aux compétitions.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général intérieur du club, du règlement spécifique de participation aux concours et des conditions particulières de prêts du matériel d'initiation (arc et accessoires)

Date : **Signature de l'archer ou du parent responsable**